

Les « herbes » ... pas si mauvaises que ça !

Dans un cadre agricole ou horticole, les « mauvaises » herbes, adventices ou encore herbes spontanées sont considérées comme ayant une action défavorable sur les cultures. Cependant, en botanique, une adventice est simplement une espèce végétale étrangère à la flore indigène d'un territoire. A noter que certaines « mauvaises herbes » peuvent être, dans un autre contexte, considérées comme des plantes médicinales ou comestibles. A ce titre, elles perdent leur appellation de « mauvaises herbes ».

Nourrir et attirer la biodiversité

De nombreuses fleurs et graines, que nous retrouvons toute l'année, permettent d'attirer beaucoup d'insectes utiles à la protection des végétaux (auxiliaires) et de les nourrir correctement. La flore spontanée intéresse à la fois des insectes pollinisateurs (papillons, abeilles), des auxiliaires pour lutter contre les pucerons, contre les araignées rouges ou encore contre les cochenilles (coccinelles, syrphes, chrysopes) et des insectivores (mésanges).

Bienfaits

De nombreuses plantes indésirables cachent des bienfaits médicinaux. Le plantain lancéolé, par exemple, permet de calmer la douleur des piqûres d'insectes en le frottant sur la zone. Certaines « mauvaises » herbes sont également comestibles. Attention, la consommation de plantes sauvages comestibles nécessite un apprentissage méthodique et une grande prudence. Certaines plantes ne sont comestibles qu'à certains moments et d'autres sont mortelles.

Lutter contre les adventices

La destruction des plantes indésirables s'effectue, encore aujourd'hui, principalement grâce à l'utilisation de produits phytosanitaires. Ces derniers, également appelés pesticides, peuvent agir sur les adventices (herbicides), sur les insectes (insecticides), sur les champignons (fongicides) ou sur tout autre organisme jugé nuisible. Ils peuvent agir de manière préventive ou curative suivant leur mode d'action.

Reconnaissez-vous ces quelques plantes spontanées ?



A : Myosotis
B : Prêle des champs
C : Lamier pourpre
D : Seneçon du cap
E : Ortie
F : Mouron des oiseaux
G : Liseron
H : Lierre terrestre

Retour d'expérience :

Suzanne BROLLY

**Chef de mission Ville-nature
Ville et Eurométropole
de Strasbourg**

La Ville et Eurométropole de Strasbourg sont engagées dans une démarche « zéro pesticide » depuis 2007.

Cette nouvelle manière d'entretenir les espaces publics a induit un développement accru de la végétation spontanée. Quelles actions de communication avez-vous mis en place pour expliquer ce choix aux habitants ?

L'adoption de la démarche zéro pesticide nécessite le déploiement d'un important panel d'outils de communication afin d'informer les habitants des enjeux inhérents à l'abandon des traitements phytosanitaires. Outre des campagnes d'affichage annuelles, nous avons également élaboré des guides pour accompagner le changement de pratique (jardinage au naturel, plantes locales, invasives, techniques alternatives...), des expositions pour valoriser la faune (le safari urbain) et la flore des trottoirs (l'expo des herbes folles) ainsi qu'une mallette pédagogique pour le public scolaire.

Eveiller les consciences, sensibiliser le plus grand nombre, informer et éduquer sont essentiels pour garantir la réussite d'une démarche zéro pesticide. Cela permet d'avoir le soutien des administrés mais également leur engagement à titre individuel.

Quels sont les retours des habitants suite à ces opérations de communication ?

Avant la mise en place du plan de communication nous avons beaucoup de plaintes des usagers. Après la « manifestation des nains de jardin qui en avaient plein le nez des pesticides » que nous avons organisée avec le concours de notre agence de communication, nous avons reçu de nombreuses lettres d'encouragement de la part des citoyens. Progressivement les plaintes se sont tariées et restent aujourd'hui anecdotiques.

Quels sont vos projets futurs pour la communication envers les particuliers ?

Nous finalisons des guides pour encourager la végétalisation du bâti et le jardinage urbain. L'alliance ville nature c'est notre avenir.

Pouvez-vous nous parler de l'exposition itinérante « retour des herbes folles » ?

L'objectif de cette exposition est de changer le regard des riverains sur la flore des trottoirs. Cela permet d'aborder avec un peu de poésie la question des produits phytosanitaires.

L'exposition itinérante est mise gratuitement à disposition de votre commune, centre socio-culturel, musée, entreprise... Complète, elle compte 16 diptyques présentés sur 2 structures en bois.

Pour réserver votre exposition, contactez :

Adélaïde Meyer 03 68 98 73 69 ou adeelaide.meyer@strasbourg.eu
Charlotte Charroy 03 68 98 73 15 ou charlotte.charroy@strasbourg.eu

Mise en ligne d'un nouvel outil de reconnaissance des adventices.



Après un inventaire des plantes adventices en milieu urbain réalisé en 2009, la FREDON Alsace, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vous propose un outil de reconnaissance des adventices. Ce nouvel outil, présenté sous forme de fiches, décrit trente-deux adventices communes en milieu urbain. Les informations vous permettront d'identifier les plantes indésirables et de définir trois niveaux d'intervention. Un ensemble de 32 « adventices en milieu urbain » vous est présenté sous la forme de fiches qui vous permettent d'identifier les plantes indésirables avec 3 niveaux d'intervention :



Les adventices à éliminer dès constat (caractère invasif)



Les adventices que « j'accepte un peu » à fort caractère colonisateur



Les adventices que « j'accepte beaucoup » à faible caractère colonisateur.

Rappel réglementaire

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017 (espaces verts, promenades, forêts et les voiries).

Pour une collectivité, les plantes couvre-sol, la lutte biologique et les outils de désherbage non chimique peuvent être subventionnés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à hauteur de 60 %.

Pour plus d'information : www.eau-rhin-meuse.fr

Pour chaque plante, une période d'observation, des clefs de détermination, des surfaces de prédilection sont indiquées.

Vous pouvez télécharger gratuitement l'ensemble des fiches sur le site internet de la FREDON Alsace, dans la rubrique « outils téléchargeables » des Zones Non Agricoles.

Retrouvez toutes les actualités de la FREDON Alsace et tous les numéros du Bulletin Comm'une Envie de Vert sur notre site internet : www.fredon-alsace.fr

La FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est un syndicat professionnel agricole. Historiquement créée sur le thème de la gestion des maladies et ravageurs en productions agricoles, elle a développé depuis plus de 10 ans son expertise dans le domaine phytosanitaire, au service des collectivités territoriales.



FREDON ALSACE
12 rue Gallieni
67600 SELESTAT
Tél. 03 88 82 18 07 • Fax 03 88 82 18 65
Retrouvez nous sur notre site web : www.fredon-alsace.fr

Crédits photos : FREDON Alsace, FREDON Lorraine - Imp. Imprex 20160900